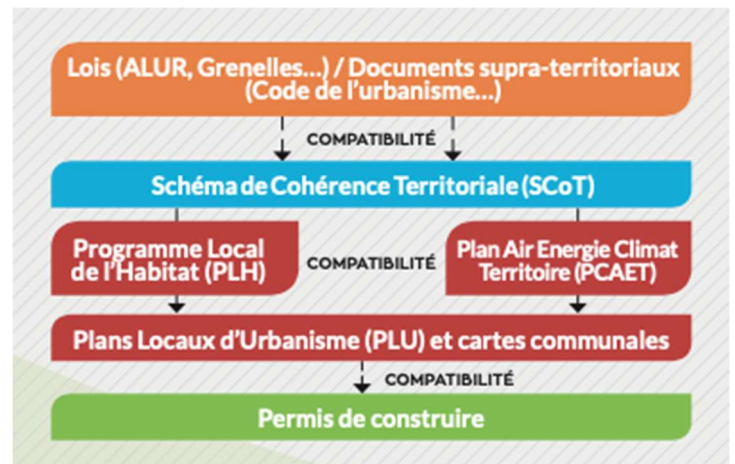
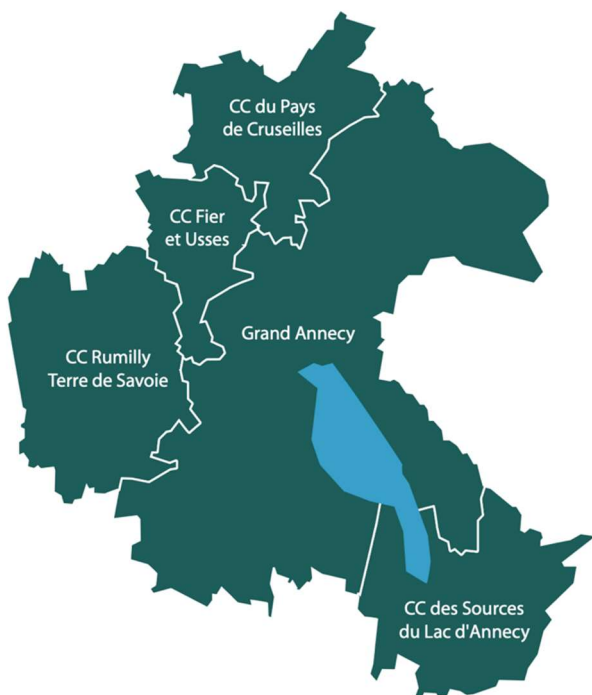


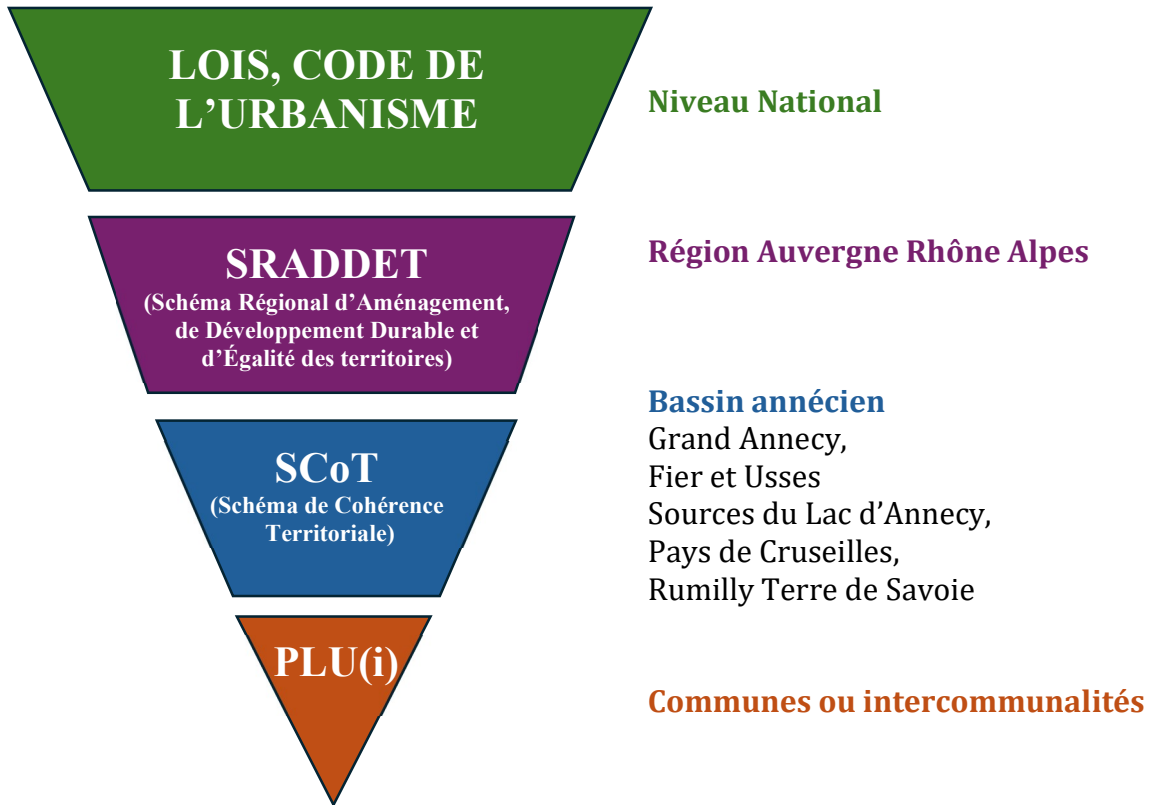
Qu'est-ce que le SCoT?

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification stratégique à long terme (20 ans) qui fixe les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de développement économique, de préservation de l'environnement, d'offre de logements et de services, et de mobilités.

Le périmètre du SCoT du bassin annécien est composé de 5 intercommunalités : Grand Anancy - Fier et Ussets – Sources du Lac d'Anancy – Pays de Cruseilles – Rumilly Terre de Savoie pour 78 communes et 298 000 Habitants.

Élaboré par l'ensemble des collectivités locales du Bassin et leurs partenaires : Région, Département, l'État, Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), Chambre d'Agriculture, Associations environnementales, Autorités Organisatrices de Mobilité... le SCoT est à l'articulation des politiques régionales et des politiques locales. Il définit des objectifs adaptés aux spécificités du Bassin qui seront déclinés dans les documents locaux d'urbanisme, de planification et de programmation.





**LOIS, CODE DE
L'URBANISME**

Niveau National

SRADDET

(Schéma Régional d'Aménagement,
de Développement Durable et
d'Égalité des territoires)

Région Auvergne Rhône Alpes

SCoT

(Schéma de Cohérence
Territoriale)

Bassin annécien

Grand Annecy,
Fier et Usse
Sources du Lac d'Annecy,
Pays de Cruseilles,
Rumilly Terre de Savoie

PLU(i)

Communes ou intercommunalités